

FRANCE INFO - Le 29 Juin 1992 - 12h54

Le référendum d'Hautmont

Jacques CHABOT

France Info Interview : Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales.

Les habitants d'Hautmont dans le Nord ont approuvé massivement hier la politique de leur maire en matière d'immigration. Une requête en annulation a toutefois été déposée, le Gouvernement estime que la question de l'immigration ne rentre pas dans le cadre des nouveaux référendums locaux. Jean-Pierre SUEUR :

Jean-Pierre SUEUR

Ce qui s'est passé hier à Hautmont est un détournement de procédure. En effet la loi que j'ai défendue devant l'Assemblée Nationale et devant le Sénat, et qui a été votée en Janvier dernier, est très claire. Elle donne la possibilité aux maires de consulter les électeurs sur des sujets d'intérêt local, c'est-à-dire des sujets qui concernent la commune. Or il semble que ce qui s'est passé à Hautmont, c'est tout à fait autre chose. Donc on a utilisé une procédure qui ne peut valoir que pour les sujets locaux, les sujets qui intéressent la commune, la mairie, à une autre fin, à une fin qui est une exploitation politique de problèmes qui se posent à Hautmont comme ailleurs.

Nicolas POINCARE

En tout cas à Hautmont il y a tout de même eu une très forte majorité pour le maire, alors est-ce qu'aujourd'hui vous craignez que cela se reproduise dans d'autres communes, que d'autres maires soient tentés d'utiliser le même genre de procédure aux mêmes fins ?

Jean-Pierre SUEUR

Ecoutez, eh bien vous savez que Monsieur le Préfet du Nord a saisi le tribunal administratif. Il reviendra donc à cette juridiction de se prononcer sur la légalité de cette procédure. Donc j'attends, et nous attendons bien entendu les conclusions du tribunal administratif, mais je tiens d'ores et déjà à dire par rapport à l'interprétation qui est la mienne, qui est celle qui a été défendue par le Gouvernement devant le Parlement, qu'il s'agit d'un détournement d'une procédure qui ne peut porter que sur des sujets locaux. Alors de deux choses l'une, ou ça porte sur un sujet local, mais comme il n'est pas défini dans le texte de la question, bien entendu ça n'a pas d'effet, ou alors il s'agit de, ce qui est bien entendu le cas, d'une campagne -qui ne veut pas dire son nom- contre les étrangers, et c'est tout à fait inacceptable et c'est un comportement scandaleux de la part d'un maire qui a organisé ce détournement de procédure.

Jacques CHABOT

Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales,
il répondait à Nicolas POINCARE.